

*La fiche métier que nous proposons souhaite faire évoluer notre métier. Nous sommes actuellement à la même enseigne que les mannequins (même fiche ROME à Pôle emploi L1102 Mannequinerie et pose artistique), ce qui bloque dans certains cas notre situation. Nous ne proposons pourtant pas la même prestation (et gagnons bien moins d'argent!); et notre cadre de travail est bien différent. Nous souhaitons garder l'indépendance de notre activité et surtout que notre métier soit considéré comme tel!*

## **Modèle**

### **Appellations métier: Modèle d'art/ Modèle Vivant / Modèle nu/ Artiste corporel d'atelier**

**Définition** - *Le modèle ou artiste corporel d'atelier propose une prestation physique sous forme de poses artistiques dans le cadre d'un atelier d'arts plastiques ou d'un événementiel. Il crée des formes dans l'espace, immobile ou en mouvement, nu ou habillé, afin de représenter le vivant et la dimension humaine dans les pratiques artistiques actuelles et leur enseignement.*

- Adopte des poses de sa propre initiative et/ou sur les directives d'un artiste, d'un enseignant d'arts plastiques, dans le cadre de réalisation d'oeuvres d'art (peintures, sculptures, photo, vidéo...), selon la réglementation du code du travail.
- Peut poser pour l'ensemble du corps ou pour un détail uniquement (portrait, mains, pieds, etc.)

### **Accès à l'emploi métier**

Cet emploi/métier est accessible sur des critères de caractéristiques physiques (âge, morphologie...) et artistiques (propositions créatives variées), sans diplôme particulier.

Des démarches actives envers les ateliers, écoles, artistes privés, lieux et structures d'art sont nécessaires pour l'obtention de contrats.

### **Conditions d'exercice de l'activité**

L'activité de cet emploi/métier s'exerce sur une sellette en ateliers ou écoles, en contact avec des artistes, des élèves, des enseignants; lors d'événementiels, en galerie, musées, etc., pour des productions audiovisuelles, de la photographie en ateliers et autres lieux artistiques.

Elle peut impliquer des déplacements nationaux et internationaux.

Elle varie selon le secteur (sculpture, peinture, dessin, vidéo, photo) et le type de prestations (poses nu, en vêtements; poses fixes ou en mouvement, performances).

Elle peut s'exercer en soirée, les fins de semaine, jours fériés.

La rémunération est constituée d'un fixe et peut être complétée par une rétribution au titre du droit à l'image lorsqu'il s'agit de photo d'art.

L'activité implique des poses statiques (au maximum 45 minutes) et des poses dénudées.

**Structures** - Atelier/ Studio d'artiste/ Ecole d'enseignement artistique/Galerie/ Musées/Lieux artistiques.

**Secteurs** - Arts plastiques

**Conditions** - Salarié/ Travailleur indépendant